

TRAITES ET CONVENTIONS

Projet de loi n° 1041 autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Comité international des poids et mesures portant amendement de l'accord du 25 avril 1969 relatif au siège du Bureau international des poids et mesures et à ses privilèges et immunités sur le territoire français

Sénat (première lecture)

Dépôt le 30 juin 2006 par M. Dominique de Villepin, Premier ministre et M. Philippe Douste-Blazy, ministre des affaires étrangères - N° 466 (2005-2006)

Renvoi à la commission des affaires étrangères - Rapporteur : M. Gérard Roujas - Rapport n° 419 (2007-2008) (25 juin 2008)

Discussion et adoption le 8 juillet 2008 - Projet de loi n° 132 (2007-2008)

Assemblée nationale (première lecture)

Dépôt le 9 juillet 2008 - N° 1041

Renvoi à la commission des affaires étrangères - Rapporteur : M. Jean-Jacques Guillet (25 juin 2008)
- Rapport n° 1052 (15 juillet 2008) commun avec le projet de loi n° 961 (voir Traités et convention 961)
- Demande d'adoption selon la procédure d'examen simplifiée (22 juillet 2008)

Discussion et adoption définitive le 23 juillet 2008 - Projet de loi n° 178

Promulgation

Loi n° 2008-738 du 28 juillet 2008 publiée au J.O. du 30 juillet 2008 (p. 12202)

PREMIÈRE LECTURE

Procédure d'examen simplifiée [23 juillet 2008] (p. 4855)

Adoption définitive de l'article unique du projet de loi (p. 4855)